

TABLEAU DE L'ENSEMBLE DES MODIFICATIONS APPORTEES AU DOCUMENT SOUMIS A APPROBATION

Secteur/Parcelle	Modifications apportées au document de PLU
Lège Bourg AM0137	Modification du tracé pour que la totalité de la parcelle soit en zone UA. Erreur lors du dessin des planches de zonage
parcelle 206/207 en zone UA et de la parcelle 204/205 en zone UCh.	Classement parcelle 204/205 en UA et non UCh. Erreur lors du dessin des planches de zonage
Lège Bourg/ ER n°9	Suppression de l'Emplacement Réservé n°9.
Emplacements réservés	La définition des emplacements réservés a été précisée. Certains emplacements réservés ont été ajustés.
Lège/Immeuble 52 avenue de la presqu'île	Suppression de l'identification comme bâtiment d'intérêt architectural ou urbain
ER 18	Suppression de l'ER n°18 sur l'accès par le lotissement de la carasse
Parcelle 247/ 33 avenue du général de Gaulle- Claouey	L'EBC positionné sur la maison a été rectifié pour être positionné au droit du bâti comme les parcelles adjacentes – Erreur sur la planche graphique
PetitPicquey/route de Bordeaux	Suppression de la ligne de recul dans la zone UA.

Lège Bourg Lotissement de la Forge	Modification du règlement de la zone UD pour ajouter les prescriptions sur les annexes dans le lotissement de La Forge. Oubli lors de la première rédaction.
Lège Bourg/ AD 13 anciennement AD 117	Supprimer la maison des éléments de patrimoine protégé
Grand Piquey/Allée des Passereaux/Villa Les Hirondelles	Ajout dans la liste des éléments de patrimoine protégés
Les Jacquets/ Parcelle BN 174	Complément de l'article UB6 pour la zone UBh*, lorsqu'il existe des terre-pleins.
Règlements	<ul style="list-style-type: none"> - Insertion à l'article 5 des dispositions générales d'un (q) pour le secteur entre le Mimbeau et bélisaire suite à la demande formulée dans l'avis de l'Etat - Modification de rédaction de certain paragraphe pour une meilleure interprétation du texte (p13, p 26, p35, p36, p38, p52, p66)
Planches graphiques	- Certaines modifications ont été apportées suite aux modifications de zonage pour plus de cohérence, notamment dans le secteur de Claouey, et du Cap ferret
Orientations d'Aménagement et de Programmation	- Insertion de nouvelles prescriptions de prise en compte du risque feux de forêt suite à la demande formulée par l'ONF au titre des PPA
Zonage	- Les modifications apportées au zonage, sont dans le tableau ci-après